

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

\*\*\*\*\*

**L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois de décembre**, le Conseil municipal de la Commune de **POUILLY-les-NONAINS** s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 20 h, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

**Etaient présents :** M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Véronique FILLION, Céline POMMIER, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Pierre CREPIN, Laetitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Pierrick MURCIER, Catherine MOUILLER, Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT

**Absente excusée :** Annette CARTIER DUBOST pouvoir à Eric MARTIN

**Absents :** Samyha LOUBIBET, Sandrine DELFIEU, Christophe CHAIZE

**Date de la convocation :** mercredi 13 décembre 2023

**Secrétaire de séance :** Céline POMMIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20231219-DCM23-72-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2023

**N°2023-72 OBJET : DEMANDE de SUBVENTION AIDE à L'INVESTISSEMENT à la CAF de la Loire (Fonds de modernisation des EAJE)**

M. MARTIN Eric, Maire, explique que la crèche peut bénéficier d'une aide à l'investissement de la CAF de la Loire au titre de la subvention FME (fonds de modernisation des établissements d'accueil de jeunes enfants).

La structure d'accueil « Le Jardin aux Câlins » peut disposer de 4800 € par place d'accueil sur un programme de 5 ans soit pour son agrément de 24 places un montant de 115 200 €.

La CAF subventionne 80 % du montant des travaux.

L'aide par crèche est un montant possible, soumis à conditions de fonds nationaux disponibles, et que le conseil d'administration de la CAF de la Loire est souverain dans les décisions d'octroi.

Il rappelle la demande des parents et du personnel de la structure pour l'installation d'une climatisation. Les périodes estivales étant de plus en plus chaudes et le bâtiment comprenant de nombreuses baies vitrées. La commune a ainsi décidé d'accepter ces travaux et d'effectuer une demande dans le cadre de l'aide à l'investissement.

Après analyse de plusieurs devis la proposition de l'entreprise DESBENOIT pour un montant HT de 10 750.43 € soit 12 900.52 € TTC a été retenue.

Où cet exposé, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- adopte le projet d'installation d'une climatisation à la crèche « Le Jardin aux Câlins » ;
- dit que les crédits seront inscrits en section investissement au budget primitif de l'année 2024 ;
- demande à la CAF de la Loire l'attribution d'une subvention au titre de l'enveloppe FME pour l'aider à financer ces travaux.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 20 décembre 2023

Eric MARTIN, Maire

Céline POMMIER, secrétaire de séance,

